



SNCF-EUROSTAR

Nos emplois menacés pour cause de délocalisation de la France vers l'Angleterre.

Le 13 décembre 2015 la SNCF attribue le marché de la restauration ferroviaire à bord des Eurostar et Thalys au groupe Newrest. Le groupe Newrest en remportant le marché doit s'occuper de la restauration à bord des Eurostar et Thalys avec un effectif de 250 salariés.

Deux mois après le 21 février 2016 EUROSTAR annonce au groupe Newrest qu'elle ne veut plus travailler avec le centre d'avitaillement de Paris sans motif valable et rapatriera 90% de l'activité à Londres.

En décidant de rapatrier l'activité du centre d'avitaillement de Paris à Londres Eurostar va transférer plus de 130 emplois.

Nous tenons à rappeler que depuis le lancement en 1994 de l'Eurostar, l'activité était partagée à 50/50 entre la France et l'Angleterre.

Rappelons qu'Eurostar est détenu à 55% par la SNCF et que c'est la SNCF qui a géré l'appel d'offre pour Eurostar.

Aujourd'hui l'ensemble des syndicats dénoncent l'agissement de la SNCF-Eurostar qui délocalise l'emploi de la France vers l'Angleterre sans penser aux conséquences :

Ainsi de nombreux salariés(es) vont se retrouver chez pôle emploi à partir du 3 octobre 2016, nombreux sont ceux et celles qui n'ont comme compétences que le métier exercé avec dévouement au centre d'avitaillement de Paris Gare du Nord, aussi nous interpellons l'ensemble des pouvoirs publics afin qu'ils agissent sur ce dossier.

L'ensemble des syndicats sont unis dans ce combat et dénoncent cette injustice qui prend en otage des salariés(es) au détriment de la rentabilité.

**Nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre
afin de préserver nos emplois !!!**